



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 9 JUIN 2006

COMPTE RENDU

L'an deux mille six, le neuf juin, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en Mairie de PARMAIN, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, Mme Aubert, M. Manchet, M. Le Bihan, Mme Bouchet
Adjoints

M. Balac, Mme Hunaut, Mme Sineau, Mme Chatelier, M. Hatot, Mme Renaud,
Mme Cambon, M. Carrara, M. Duval, Mme Domange **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

M. Piollet (P/M Guichard), M. Chopin (P/Mme Dodrelle), Mme Lachaux (P/Mme Aubert),
M. Cremer (P/Mme Bouvard), Mme Legrand (P/M. Manchet), M. Pelc (P/M. Duval),
Mme Donati (P/Mme Châtelier), Mme Leballeur (P/M. Balac), Mme Grandin (P/
Mme Cambon), Mme Viot (P/Mme Sineau).

ABSENTS, EXCUSES : M. Morel, M. Sourine.

Mme Bouchet a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal

1) **Vente de la propriété communale 129 rue Foch suite à la nouvelle estimation des domaines et délégation de signature**

=> **délibère et décide à l'unanimité** de vendre la propriété 129 rue Foch à la Société Immobilière 3F moyennant le prix de 529 000 euros.

=> **Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur CHOPIN à signer l'acte de vente, à y constituer diverses servitudes et notamment :

- La constitution de toutes servitudes passage, de canalisations et propriété de la commune,
- La création d'une servitude pour les eaux usées au profit du lot vendu dit lot C avec le propriétaire du terrain.

2) Engagement de la commune en faveur de la politique du logement pour le versement d'une subvention au titre des années 2006 – 2007 et 2008

=> **Décide à l'unanimité** d'engager la commune de Parmain en faveur de la politique du logement pour le versement d'une subvention au titre des années 2006-2007-2008 aux bailleurs sociaux dans le cadre de la loi SRU et en fonction de l'avancement des travaux et si Monsieur le Préfet du Val d'Oise respecte ses engagements.

3) Retrait de la délégation actuellement transférée à la Communauté de Communes par la Ville de Parmain pour la coupe et l'abattage d'arbres

=> **Décide à l'unanimité** de retirer la délégation actuellement transférée à la Communauté de Communes par la Ville de Parmain pour la coupe et l'abattage des arbres.

4) Création d'une servitude d'assainissement sur la propriété 129 rue Foch

=> **Décide à l'unanimité** de créer une servitude d'assainissement sur la propriété 129 rue Foch.

5) Convention avec le Cabinet Hortesie

=> **Décide à l'unanimité** de passer une convention avec le Cabinet Hortesie pour l'assistance en matière d'urbanisme.

6) Dénomination d'une voie communale

=> **Refuse à l'unanimité** la proposition pour la dénomination d'une voie communale sur le secteur de Jouy le Comte faisant double emploi avec une rue précédemment dénommée.

7) Participation pour non réalisation de places de parking

=> **Décide à l'unanimité** d'actualiser la taxe pour la non réalisation de places de parking conformément à la circulaire 2005-73-UHC/DU 3 du 14 novembre 2005 à compter du 1^{er} juillet 2006 (à confirmer?) soit 13 808,34 euros.

8) Décision modificative – budget 2006

=> **Vote à l'unanimité** la Décision modificative au B.P 2006.

9) Attribution d'un complément de subvention pour la crèche familiale

=> **Décide à l'unanimité** de verser un complément de subvention d'un montant de 10.824,40 euros à la crèche familiale.

Madame Renaud sollicite un état des tarifs des années précédentes.

10) Attribution d'une subvention pour la fête de la Campagne

=> **Décide à l'unanimité** de verser une subvention de 1.603,50 Euros pour l'organisation de la fête de la Campagne.

11) Attribution d'une subvention au COS – 2004 – 2005 et 2006

=> **Accepte à l'unanimité** de retirer cette question de l'ordre du jour. Une étude va être réalisée sur ce point.

12) Autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres

=> **autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'étanchéité, l'habillage des acrotères de la toiture de l'école Maurice Genevoix 2.

13) Garantie d'emprunt pour le Syndicat Intercommunal de la Piscine

=> **Accepte à l'unanimité** de supprimer ce point de l'ordre du jour, la garantie n'étant pas nécessaire pour les emprunts contractés par un syndicat intercommunal dont la Ville de Parmain est adhérente.

14) SISVOS – devenir de la participation de Parmain à ce syndicat

=> **Décide à l'unanimité** de sortir du syndicat SISVOS et demande à Monsieur le Maire d'entamer la procédure.

15) Tarifs restauration scolaire

=> **Décide à l'unanimité** de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2006 – 2007 en fonction du taux prévu par le décret qui doit être publié.

16) Tarifs études surveillées

=> **Décide à l'unanimité** de majorer de 2,5 % les tarifs de l'étude surveillée à compter de la rentrée 2006 – 2007.

17) Tarifs des Centres de loisirs et du Club Ados

=> **Décide à l'unanimité** de majorer les tarifs du Centre de loisirs : + 2,5 % et de porter à 10 euros par trimestre les tarifs du Club Ados à compter du 1^{er} septembre 2006.

18) Changement d'horaires Maurice Genevoix 1 et 2

=> **Refuse à l'unanimité** de modifier les horaires pour les enfants qui fréquenteront la maternelle Maurice Genevoix 1 et 2 à la rentrée 2006/2007.

19) Versement d'une indemnité d'administration et de technicité

=> **Accepte à l'unanimité** le versement de l'indemnité d'administration et de technicité à un agent communal et décide d'élargir cette indemnité à l'ensemble des filières qui peuvent y prétendre.

20) Location d'un garage 71 rue Foch

=> **Accepte à l'unanimité** de retirer ce point de l'ordre du jour, une décision du maire ayant été prise concomitamment à la préparation de l'ordre du jour du Conseil municipal.

21) Participation financière du Conseil Général pour la Police Municipale

=> **Accepte à l'unanimité** la subvention du Conseil général 2006 d'un montant de 7.355,36 euros pour la police municipale.

22) Acceptation de dons

=> **Accepte à l'unanimité** les dons d'une peinture de Georges ABOUT et d'une toile de Christian HERVE et indique que ces 2 tableaux seront inscrits à l'inventaire de la commune.

23) Régie monétique Cartevaloise

=> **Accepte à l'unanimité** de créer une régie monétique dans le cadre de l'extension de la Cartevaloise au Centre de loisirs.

24) Enveloppe du régime indemnitaire

=> **Vote à l'unanimité** l'enveloppe globale du régime indemnitaire versé au personnel communal pour l'année 2006 soit 67 164,61 euros.

25) Parvis de l'église – rétrocession de terrain

=> **Demande à l'unanimité** la rétrocession par l'évêché du terrain « parvis de l'église ».

26) Demande de subvention pour l'informatisation de la bibliothèque

=> **Sollicite à l'unanimité** la subvention pour l'informatisation de la Bibliothèque Municipale.

Informations du Maire :

* Prend connaissance :

- des remerciements de la Fédération française de Cardiologie pour l'organisation du parcours du Cœur par la Ville de Parmain,
- des remerciements du Yachting Club pour la subvention accordée par la Commune,
- des remerciements du Parmain Athlétic Club pour la subvention attribuée pour l'année 2006.

* Remercie Monsieur Pierre DRUEL d'avoir été à l'initiative de l'organisation du PARMAIN CLASSIQUE qui rencontre chaque année un vif succès et cette année encore le 4^e Parmain Classique n'a pas failli à la tradition.

Félicitations et remerciements pour cette superbe manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Roland GUICHARD

**Maire de PARMAIN
Conseiller général du Val d'Oise**